



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2017

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Catherine SERGENT, Jean-Louis BIROT, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, Perrine VIAULES , Guy BARDET.

Absent représenté : Béatrice CAZOTTES représentée par Martine GRANET

Excusé : Pascal SANLEFRANQUE

Secrétaire de Séance : Martine GRANET

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Martine GRANET se propose secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 Janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du Maire :

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- Que la commune n'exercera pas de droit de préemption pour le bien cadastré Section C n° 972-901-971-609 et 970 sis au lieu-dit Bouriat à Cadalen.
- Que la commune a procédé à des ventes de biens de gré à gré :
 - à Eurl PELISSOU - « Piquemil »- 81600 Montans
 - 1 tracteur John Deere d'occasion vendu dans l'état au prix de 200.00 €
 - 1 godet de curage 2000 mm d'occasion au prix de 400.00 €
 - 1 godet retro 1050 mm d'occasion au prix de 400.00 €
 - à M. CAPELLE Didier - 384 route de Mouzieys - 81990 FREJAIROLLES
 - 1 récolteuse TARRUP d'occasion au prix de 200.00 €.

2. Régie de recettes

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en raison du transfert de la compétence scolaire à la communauté d'agglomération « Rabastinois/ Tarn & Dadou/ Vère Grésigne-Pays Salvagnacois » et de la gratuité de l'éclairage du terrain de tennis, il est nécessaire de modifier l'acte de création de la régie des recettes notamment par la mise à jour des produits à encaisser comme suit :

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- Photocopies
- Pesées poids public
- Location de la salle des fêtes et de la salle de réunion
- Tout produit ou vente décidé par le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 14 voix « Pour », la modification de l'acte de création de la régie des Recettes.

3. Cession à la Communauté d'Agglomération « Rabastinois / Tarn et Dadou / Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois » de l'emprise foncière pour la construction de la micro-crèche et de la médiathèque.

Le projet de construction d'une micro-crèche, médiathèque et salle d'animation à Cadalen initié par T&D et porté aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération « Rabastinois/ T&D/ Vère-Grésigne –

Pays Salvagnacois » a fait l'objet d'une demande de permis de construire actuellement en cours d'instruction.

A ce stade des démarches administratives, il convient de valider le principe de transfert de propriété du foncier.

Madame le Maire invite le conseil à délibérer sur ce transfert de propriété.

Vu l'intérêt communautaire de ce projet, le Conseil Municipal, par 14 voix « POUR », décide d'approuver le transfert de propriété à la Communauté d'Agglomération « Rabastinois/ T&D/ Vère Grésigne-Pays Salvagnacois » d'une partie de la parcelle Section D n°2020 et 2019, propriété de la commune et de donner pouvoir à Madame le Maire pour engager la commune et signer toutes pièces afférentes au dossier.

M. Gilles JAUROU, délégué communautaire, précise que les frais de notaire et de bornage du terrain seront, pour tout ou partie, pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

4. Travaux salles en sous-sols de la salle des fêtes : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Les travaux de mise en accessibilité et de communication des deux salles situées en sous-sol de la salle des fêtes ont fait l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Madame le Maire propose de solliciter une aide exceptionnelle du Ministère de l'intérieur au titre de la Réserve Parlementaire.

Après en avoir délibéré et par 14 voix « POUR », le Conseil Municipal décide de solliciter une aide exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire pour un montant de 3785.06 €.

5. Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 :

Le plan prévisionnel de financement de l'opération « 2^{ème} tranche de travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle des fêtes » approuvé dans la délibération n°02/2017 du 23 janvier 2017 comporte une erreur sur le montant des travaux. En effet celui-ci est de 14 570.00 € HT et non de 13 400 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement à savoir :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| • Montant HT | 14 570.00 € |
| • Montant TTC | 17 484.00 € |
| • DETR 2017 sollicitée (50%) | 7 285.00 € |
| • Part communale | 10 199.00 € |

6. Questions diverses

- Madame le Maire informe l'assemblée des dates de réunion de diverses commissions pour la préparation du budget 2017 :

- | | |
|--|----------------------------|
| • Commission Achats : | Jeudi 9 mars 2017 à 20h30 |
| • Commission Finances (comptes administratifs) : | Jeudi 16 mars 2017 à 20h30 |
| • Commission Finances (budget) : | Lundi 20 mars à 20h30 |
| | Jeudi 23 mars à 20h30 |
| Conseil Municipal : | Lundi 27 mars 2017 |

- Madame le Maire fait part de la demande de la communauté d'agglomération de proposer une ou plusieurs personnes pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Indirects (locaux commerciaux).

Monsieur Bruno BOZZO se dit intéressé.

- M. Jean-Louis BIROT explique à l'assemblée que le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn), suivant modification de ses statuts, peut exercer la compétence en matière d'éclairage public.

Si cette compétence lui est transférée, deux types de contrat seront proposés aux communes, l'un ayant trait à l'investissement uniquement, l'autre proposant en sus de l'investissement un service de maintenance sur l'éclairage public.

Il convient de préciser que les communes garderont leur pouvoir décisionnaire sur les zones à éclairer, les points d'éclairage à ajouter ou à supprimer, le choix des candélabres...

- M. Guy BARDET informe le conseil que les devis qu'il avait sollicités auprès de deux entreprises spécialisées en élagage sont parvenus en mairie. Pour rappel, il s'agit d'élaguer les arbres gênant le passage d'engins agricoles sur les voies communales.

Toutes deux proposent deux options :

- Elagage simple (pour un coût journalier d'environ 700 €)
- Elagage + évacuation des déchets (soit par broyage sur place, soit par évacuation en déchetterie).

Il convient maintenant de se déterminer sur le choix de l'entreprise et d'établir les zones à traiter en priorité.

- M. Guy BARDET indique qu'il ne pourra prendre part à l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque de Graulhet où il représente habituellement la commune de Cadalen, le Mardi 14 Mars 2017. Madame le Maire informe le conseil qu'elle essaiera de se libérer pour y assister.

- La Communauté d'Agglomération « Rabastinois/ T&D/ Vère-Grésigne – Pays Salvagnacois » soutient le commerce de proximité des centres-bourgs par l'octroi d'une subvention d'aide à la reprise. C'est dans ce cadre que M. et Mme GARAUULT, boulangers, ont bénéficié d'un chèque de 1500 € pour leur installation à Cadalen.

- L'inauguration du défibrillateur, installé au stade, aura lieu le vendredi 3 Mars à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 07.

Le Maire
Monique CORBIERE-FAUVEL

La Secrétaire
Martine GRANET